

## **COUP D'ŒIL SUR LES TENDANCES INTERNATIONALES**

**En Amérique du Nord, le RQAP apparaît comme novateur et progressiste. Pourtant, lorsqu'on le compare avec d'autres régimes parentaux de pays de l'OCDE, on constate qu'il s'inscrit davantage dans la moyenne au regard des prestations offertes. C'est ce que démontre Marie-Josée Marquis dans deux articles consacrés respectivement aux comparaisons internationales et aux tendances qui se dégagent sous l'angle du développement des régimes parentaux.**

## **CHAPITRE 5**

# LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE ET LES AUTRES RÉGIMES PARENTAUX : COMPARAISON INTERNATIONALE

PAR MARIE-JOSÉE MARQUIS

Pour donner le meilleur aperçu possible de la variété de régimes parentaux offerts aux nouveaux parents un peu partout dans le monde, nous avons retenu la nomenclature qu'utilise l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en fonction des trois types de prestations les plus communs : prestations de maternité, parentales et de paternité. Les données présentées ici sont donc tirées des compilations de l'OCDE qui jettent un éclairage sur la durée des prestations ainsi que sur le remplacement du revenu. La première section, consacrée aux congés de maternité, réfère également aux données que diffuse l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la durée des prestations. Celles-ci lui permettent de suivre l'application de la Convention sur la protection de la maternité.

## LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ

Les prestations de maternité qu'offre le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) totalisent 18 semaines<sup>1</sup>. Les mères bénéficient d'un remplacement du revenu de 70 %, alors que le revenu maximum assurable est de 71 500 \$ (2016).

Des normes internationales s'appliquent aux congés de maternité : l'OIT demande l'instauration d'un congé minimal de 14 semaines, rémunérées à un taux de remplacement du revenu de 66 %<sup>2</sup>.

Le tableau suivant illustre la façon dont se répartit l'offre de congés de maternité dans les 167 pays membres de l'OIT. Il importe de noter que certains des pays recensés par cette organisation accordent des congés à l'occasion d'une naissance, mais pas nécessairement de prestations qui couvrent leur durée.

DURÉE DU CONGÉ DE MATERNITÉ	PAYS MEMBRES DE L'OIT	
	NOMBRE	%
Moins de 12 semaines	23	14
De 12 à 13 semaines	59	35
14 semaines ou plus	85	51

C'est toutefois en s'attardant aux 34 États membres de l'OCDE que l'on peut apprécier où le Québec se situe par rapport à d'autres pays comparables. Également, la recension réalisée parmi ces derniers permet de comparer la hauteur des prestations qu'ils offrent.

La durée moyenne du congé de maternité dans les pays de l'OCDE est de 17,7 semaines. Elle se situe donc au-dessus de la norme de 14 semaines établie par l'OIT.

La majorité des pays de l'OCDE offrent un taux de remplacement du revenu supérieur à 50 %. On en compte douze où il s'agit de 100 %. En moyenne, le taux de remplacement du revenu se situe à 77,5 %.

La comparaison du RQAP avec les régimes parentaux des pays membres de l'OIT et de l'OCDE permet de constater qu'il surpasse la norme de l'OIT concernant la durée du congé de maternité et qu'il se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE pour la durée, mais légèrement en dessous pour le taux de remplacement du revenu.

## LES PRESTATIONS DE PATERNITÉ

Le RQAP est le seul en Amérique du Nord à réserver des prestations à l'usage exclusif du père. Leur durée est de cinq semaines et leur ratio de remplacement du revenu se situe à 70 %, alors que le revenu maximum assurable est de 71 500 \$ (2016).

Plusieurs pays n'offrent pas de prestations de paternité. En fait, le tiers de ceux qui sont membres de l'OCDE n'accorde aucune prestation exclusive aux pères. Dans le cas des deux tiers qui le font, les durées sont très variables. Elles peuvent être de quelques jours, comme en Italie et aux Pays-Bas, ou, à l'opposé, beaucoup plus longues. En Islande et en Norvège, par exemple, les pères peuvent bénéficier de trois mois de prestations. La palme revient toutefois à la Corée du Sud et au Japon, où la prestation de paternité exclusive au père peut atteindre douze mois. En ne considérant que les pays de l'OCDE qui allouent des prestations de paternité, la durée moyenne de celles-ci s'élève à huit semaines.

Le taux de remplacement du revenu offert pendant les congés de paternité varie également beaucoup. Il a tendance à être plus élevé lorsque la période du congé est courte. Par exemple, en Norvège, le remplacement du revenu est de 100 % pour dix semaines de congé, alors qu'en Suède, il atteint 75 % pour la même durée. À l'inverse, plus le congé est long, plus le remplacement du revenu tend à être faible, comme au Japon, où il s'établit à 58 % pendant 52 semaines. La moyenne des pays de l'OCDE qui offrent des prestations exclusives aux pères se situe à 65,1 % de remplacement du revenu.

Les prestations de paternité offertes au Québec s'avèrent avantageuses en comparaison avec l'ensemble des pays membres de l'OCDE.

## LES PRESTATIONS PARENTALES

Le congé parental prévu au RQAP est d'une durée de 32 semaines. Il est entièrement partageable entre les parents et son remplacement du revenu est dégressif, soit de 70 % pour les sept premières semaines et de 55 % pour les 25 semaines restantes. En moyenne, cela représente un remplacement du revenu de 58 %.

La durée et les indemnités financières du congé parental diffèrent considérablement d'un pays à un autre. En général, sa durée est plus longue que celle du congé de maternité, mais le remplacement du revenu est souvent moins élevé. Il arrive aussi que des pays ne rémunèrent pas ces congés, ou les rémunèrent partiellement.

De son côté, le RQAP offre des prestations parentales plus longues, mais à un taux moyen de remplacement du revenu moins élevé que celui des prestations de maternité et de paternité.

1 - Les données retenues pour présenter le RQAP se rapportent au régime de base, auquel participent le plus grand nombre de prestataires. À titre indicatif, le RQAP comporte aussi un régime particulier, dont la durée est plus courte, mais qui offre un remplacement du revenu plus élevé.

2 - Il s'agit de la Convention (n° 183) sur la protection de la maternité. À cela s'ajoute la Recommandation (n° 191) sur la protection de la maternité qui, elle, recommande l'attribution de 18 semaines de congé rémunéré.

En considérant les pays de l'OCDE qui offrent des prestations parentales, la durée moyenne est de 36,4 semaines, alors que le taux de remplacement du revenu est de 45,3 %.

Le RQAP, en offrant 32 semaines, se situe donc légèrement en dessous de la moyenne en ce qui concerne la durée du congé parental. Toutefois, le taux moyen de remplacement du revenu pendant ce congé est de près de 13 points de pourcentage supérieur à la moyenne de l'OCDE.

Pour en savoir davantage, on peut consulter des fiches présentant les congés et les prestations dont peuvent se prévaloir les nouveaux parents dans une vingtaine de pays sur le site Web du CGAP, au [www.cgap.gouv.qc.ca](http://www.cgap.gouv.qc.ca), sous la rubrique *Publications*.

---

#### SOURCES

[http://www.oecd.org/els/soc/PF2\\_1\\_Parental\\_leave\\_systems.pdf](http://www.oecd.org/els/soc/PF2_1_Parental_leave_systems.pdf)

[http://www.oecd.org/els/family/PF2\\_4\\_Parental\\_leave\\_replacement\\_rates.pdf](http://www.oecd.org/els/family/PF2_4_Parental_leave_replacement_rates.pdf)

[http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms\\_242615.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_242615.pdf)

[http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CODE:C183](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C183)

[http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100\\_INSTRUMENT\\_ID,P12100\\_LANG\\_CODE:312529,fr:NO](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:312529,fr:NO)

# DES RÉGIMES PARENTAUX

## 5.2 EN CONSTANTE ÉVOLUTION : QUELQUES GRANDES TENDANCES

P A R M A R I E - J O S É E M A R Q U I S

Composante centrale de plusieurs politiques familiales, les régimes parentaux suscitent l'attention de nombreux gouvernements et font l'objet de bien des discussions. De tels régimes, ou l'absence de tels régimes, génèrent parfois des débats enflammés dans lesquels s'entremêlent des considérations sur l'égalité entre les hommes et les femmes, la santé et le bien-être des enfants ou la disponibilité de la main-d'œuvre dans les entreprises.

Une chose est certaine : les régimes parentaux sont en constante évolution. Voici donc les toutes dernières tendances en cette matière.

### LES PÈRES... ENCORE LES PÈRES ! LES PRESTATIONS DE PATERNITÉ EN PLEINE CROISSANCE

Premier constat : de plus en plus de pays offrent des prestations de paternité réservées aux pères et non transférables à la mère.

Un petit retour dans le passé s'impose. En 1970, aucun des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) n'offrait un congé de paternité, à l'exception de trois, soit l'Espagne, le Luxembourg et la Belgique. Ces pays accordaient de un à trois jours de congé rémunéré aux nouveaux papas. En 1990, deux autres leur ont emboîté le pas, alors que la Suède et le Danemark réservaient à leur tour un congé aux pères. Dans la décennie qui a suivi, six autres pays

s'ajoutèrent à ce club restreint : l'Autriche, la Finlande, la Grèce, l'Islande, la Norvège et le Portugal, alors que la Belgique, le Danemark, le Luxembourg et la Suède bonifièrent leur congé réservé au père. En 2000, les États qui allouaient un tel congé accordaient en moyenne quatre semaines aux pères. De 2000 à 2015, 31 nouveaux pays de l'OCDE ont successivement instauré un congé de paternité. Le tout dernier à avoir franchi le pas est Israël. En 2015, la durée moyenne des prestations de paternité s'établissait à huit semaines.

Les prestations de paternité peuvent revêtir plusieurs formes. Certains pays réservent une partie du congé parental au père. C'est notamment le cas de l'Islande, où les parents bénéficient d'un congé de naissance de neuf mois, lequel se répartit en trois mois réservés à la mère, trois mois au père et trois mois à partager entre les deux parents. La Norvège présente un modèle original. Le père y dispose d'un congé de paternité de deux semaines, qu'il doit prendre à la naissance de l'enfant. À cela s'ajoute un congé parental familial comportant une banque de dix semaines qui lui est destinée.

## LES PARENTS, MÊMES RESPONSABILITÉS ET MÊMES DROITS : LA BANQUE DE CONGÉS PARTAGEABLE

Il existe presque autant de types de congés parentaux que de pays qui en offrent. Certains pays accordent une banque de congés rémunérés dans laquelle les parents peuvent piger comme bon leur semble, ou presque ! Dans certains cas, le congé de maternité est réduit à sa plus simple expression pour faire place à un congé parental plus long, partageable entre les parents. La Suède illustre bien cette tendance. Le congé de maternité n'y est que de deux semaines. Toutefois, ce pays offre 480 jours de congé parental à la famille. De ces 480 jours, 60, non transférables, sont réservés à chaque parent. La Norvège s'inscrit également dans cette tendance. Elle offre trois semaines de prestations à la mère avant l'accouchement, deux semaines au père à la naissance, mais octroie aussi un congé parental (de 46 ou 56 semaines) que les deux parents peuvent partager à leur guise. Ils doivent, par contre, en utiliser dix semaines chacun.

## UNE PRIME À L'ÉGALITÉ : BONI AU PARTAGE ÉQUITABLE DES CONGÉS

Certains pays incitent les parents à partager également le congé parental en ajoutant un supplément aux prestations versées lorsqu'il est séparé à parts égales entre le père et la mère. C'est le cas de la Suède, qui a mis en place un boni à l'égalité des sexes. L'Allemagne s'inscrit elle aussi à ce mouvement en allongeant de deux mois le congé parental si le père s'absente de son emploi pendant au moins une telle période. On observe aussi une telle approche au Japon, où deux mois de prestations sont ajoutés lorsque les deux parents participent au congé. Enfin, d'autres pays, tels que le Portugal, l'Autriche, la Croatie, la France et l'Italie, ont aussi mis en place des incitatifs visant à encourager les pères à s'absenter du travail pour consacrer du temps à leur enfant.

## FÉLICITATIONS, VOUS ATTENDEZ DES JUMEAUX ! BONIFICATION DES CONGÉS LORS D'UNE NAISSANCE MULTIPLE

Quelques pays prolongent la durée des prestations lorsque survient une naissance multiple, qu'il s'agisse de jumeaux, de triplets ou même plus ! En voici quelques exemples. En Belgique, lors d'une naissance multiple, le congé de maternité de 15 semaines est prolongé de deux semaines et la durée du congé parental, qui est de quatre mois pour chaque parent, double à huit mois. En Finlande, le congé parental de 158 jours est bonifié de 60 jours pour chaque enfant qui s'ajoute. En France, le congé de maternité de 16 semaines est bonifié de 12 semaines dans le cas de jumeaux. Lors de la naissance de triplets ou plus, ce sont 24 semaines qui s'y ajoutent. En Allemagne, le congé de maternité passe de 14 à 26 semaines lors d'une naissance multiple, alors qu'il double en Suède, passant de deux à quatre semaines. Le congé parental de 480 jours par famille est également bonifié de 180 jours pour chaque enfant supplémentaire. Au Royaume-Uni, les congés sont établis en fonction du nombre d'enfants, chaque parent ayant ainsi droit à un congé parental de 18 semaines par enfant.

## LES GRANDS-PARENTS À LA RESCOURSE : LE CONGÉ GRAND-PARENTAL

Les grands-parents sont souvent les premiers sollicités pour prendre soin des poupons et accorder un petit répit aux parents en manque de sommeil. Toutefois, encore faut-il que papi et mamie soient disponibles pour jouer ce rôle de parents de substitution. Les grands-parents sont souvent encore actifs sur le marché du travail lorsque leurs petits-enfants se pointent le bout du nez. Avec les incitatifs qu'instaurent plusieurs pays pour encourager les travailleuses et travailleurs âgés à demeurer plus longtemps sur le marché du travail, ce courant pourrait s'accroître.

Certains pays ont donc eu l'idée de créer un congé rémunéré pour les grands-parents lors de la naissance d'un petit-fils ou d'une petite-fille. Tout récemment, le Royaume-Uni s'est engagé à permettre aux nouveaux parents de partager leur congé parental avec leurs propres parents toujours actifs sur le marché du travail. L'entrée en vigueur de cette nouvelle mesure est prévue pour 2018. Au Portugal, un grand-parent qui occupe un emploi peut prendre 30 jours de congé parental à la naissance d'un petit-enfant. D'autres pays, comme l'Australie, la République Tchèque et la Hongrie, permettent aussi aux parents de partager leur congé parental avec les grands-parents.

---

SOURCES :

[http://www.oecd.org/els/family/PF2\\_5\\_Trends\\_in\\_leave\\_entitlements\\_around\\_childbirth.pdf](http://www.oecd.org/els/family/PF2_5_Trends_in_leave_entitlements_around_childbirth.pdf)

<http://www.oecd.org/gender/data/lengthofmaternitypaternityparentalleave.htm>

[http://www.oecd.org/els/soc/PF2\\_1\\_Parental\\_leave\\_systems.pdf](http://www.oecd.org/els/soc/PF2_1_Parental_leave_systems.pdf)

[http://www.leavenetwork.org/fileadmin/Leavenetwork/overviews\\_2015/final.Statutory\\_Paternity\\_Leave.pdf](http://www.leavenetwork.org/fileadmin/Leavenetwork/overviews_2015/final.Statutory_Paternity_Leave.pdf)

[http://www.leavenetwork.org/fileadmin/Leavenetwork/overviews\\_2015/final.Statutory\\_Parental\\_Leave.pdf](http://www.leavenetwork.org/fileadmin/Leavenetwork/overviews_2015/final.Statutory_Parental_Leave.pdf)

[http://www.leavenetwork.org/fileadmin/Leavenetwork/Annual\\_reviews/2015\\_full\\_review3\\_final\\_8july.pdf](http://www.leavenetwork.org/fileadmin/Leavenetwork/Annual_reviews/2015_full_review3_final_8july.pdf)

<http://www.bbc.com/news/uk-politics-34437405>

<http://www.personneltoday.com/hr/budget-2016-shared-grandparental-leave-proposals-unveiled-may/>